



Vente de régime par une personne non qualifiée

Par **izeveune**, le **15/04/2011** à **11:07**

Bonjour,

je suis un particulier ,sportif et je connais mon corps parfaitement.

Je désire vendre des régimes sur internet or je ne suis ni médecin ni diététicien et je n'ai aucun formation médicale.

En précisant que je n'ai aucune qualification a mes interlocuteurs, ou cocontractant puis-je vendre ces régimes?

Dans l'attente de votre réponse veuillez agréer madame monsieur l'expression de mes sentiments les meilleurs

Par **mimi493**, le **15/04/2011** à **11:56**

Posez la question à la DGCCRF (je ne me rappelle pas que Montignac avait une quelconque

formation, mais c'était un livre donc écrivez un livre)

Et surtout, à chaque page sur votre site, bien visible "ne faites aucun régime sans l'avis de votre médecin traitant".